



nswp Global Network of Sex Work Projects
Promoting Health and Human Rights

Déclaration de Soutien pour Amnesty International

Le Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel (NSWP) aimerait saisir l'opportunité d'exprimer notre soutien pour la résolution d'Amnesty International et sa proposition politique appelant à la décriminalisation du travail sexuel, présentée pour adoption lors de leur Réunion de Conseil International, du 6 au 11 août 2015. Cette proposition politique est basée sur les résultats de recherches au niveau des pays menées par Amnesty International sur les impacts en matière de droits humains de la criminalisation du travail sexuel, et également de sa consultation en 2014, qui a inclus des contributions de nombreuses travailleuses du sexe à travers le monde – la communauté la plus affectée par ces propositions.

Le NSWP aimerait également condamner, **dans les termes les plus forts possibles**, le communiqué du CATW, sa lettre ouverte et sa pétition en ligne attaquant les propositions d'Amnesty International. La position du CATW est stigmatisante, discriminatoire et déforme les faits, amalgamant le travail sexuel avec la traite des êtres humains. Plus important elle ignore les expériences vécues des travailleuses du sexe, réduit au silence leurs voix et cherche à perpétuer des systèmes légaux qui mettent les travailleuses du sexe à de plus grand risque de violence, de stigmatisation, et de discrimination; et limitent leur accès à la santé et aux services sociaux. Plus encore, le CATW ignore l'ensemble des preuves et les résultats d'institutions internationales telles que le Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA, qui recommandent que les gouvernements travaillent vers la décriminalisation du travail sexuel et du journal médical *The Lancet* qui a récemment publié une série spéciale sur le VIH et les travailleuses du sexe recommandant également la décriminalisation du travail sexuel affirmant que **“La décriminalisation du travail sexuel aurait le plus grand effet sur le cours de l'épidémie VIH dans tous les milieux, évitant entre 33 et 46% des infections lors de la prochaine décennie.”**^[1]

Les adhérents du NSWP comprennent 237 organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans 71 pays à travers le monde, incluant des organisations locales aussi bien que des réseaux nationaux et continentaux. Nos réseaux continentaux dans les hémisphères Sud et Nord représentent plusieurs milliers de travailleuses du sexe qui s'opposent activement à la criminalisation et autres oppressions légales au travail sexuel.

En 2013, suivant une consultation mondiale avec nos membres, le NSWP a publié une 'Déclaration de Consensus sur le Travail Sexuel, les Droits Humains et la Loi'^[2] au nom des membres du NSWP et des travailleuses du sexe qu'il représente. La déclaration de consensus identifie et se concentre sur 8 droits qui ont été reconnus et ratifiés dans la plupart des pays comme droits humains fondamentaux – ces 8 droits sont établis dans divers traités internationaux pour les droits humains, ainsi que dans de nombreuses constitutions nationales, mais sont trop souvent niés aux travailleuses du sexe. Ces droits fondamentaux identifiés par les travailleuses du sexe comme étant les plus à risque d'être niés sont :

1. Le droit de s'associer et de s'organiser
2. Le droit d'être protégé par la loi
3. Le droit d'être à l'abri de la violence
4. Le droit de ne pas subir de discrimination
5. Le droit à la vie privée et d'être libre de toute ingérence arbitraire
6. Le droit à la santé

NSWP | The Matrix, 62 Newhaven Road | Edinburgh EH6 5QB | Scotland UK

secretariat@nswp.org | +44 (0)131 553 2555 | www.nswp.org

NSWP is a private not-for-profit limited company. Company No. SC349355

7. Le droit de circuler et de migrer
8. Le droit de travailler et le libre choix de son travail

Le NSWP aimerait aussi attirer l'attention sur deux récents rapports de *Human Rights Watch World* de 2014 et de 2015.^{[3] [4]} Ces rapports sont des examens annuels des pratiques des droits humains autour du monde et résumés des problèmes clés liés aux droits humains dans plus de 90 pays et territoires dans le monde. Ces rapports mettent en lumière les violations des droits humains perpétrées contre les travailleuses du sexe au Cambodge, Chine, Vietnam, Grèce, Liban, et aux États-Unis. Le rapport 2015 discute des changements législatifs récents que la Loi C-36 dite Loi de Protection des Communautés et des Personnes Exploitées au Canada (PCEPA) a apporté. PCEPA a été introduite en réponse à la décision de la Cour Suprême du Canada en 2013 d'invalider les restrictions précédentes dont la cour avait considéré qu'elles violaient les droits et la sécurité des travailleuses du sexe. Le rapport de *Human Rights Watch* affirme au sujet de: '**la loi C-36, qui criminalise la communication dans les buts de vendre des services sexuels en public, ou d'acheter, d'annoncer ou de bénéficier de la vente de services sexuels. Cette loi limiterait gravement les possibilités des travailleuses du sexe de prendre des mesures pouvant leur sauver la vie, telles que le fait d'examiner leurs clients. Criminaliser la communication a un impact disproportionné sur les travailleuses du sexe de rue, dont nombreuses d'entre elles sont indigènes, pauvres, ou transgenres, les forçant à travailler dans des endroits plus dangereux et isolés.**'

Les abus aux droits humains des travailleuses du sexe incluent, la détention arbitraire (Cambodge), des descentes de police punitives, des dépistages forcés au VIH, des infractions à la vie privée, des mauvais traitements des autorités de santé (Chine), la réinsertion forcée des travailleuses du sexe (Vietnam), la détention et le dépistage forcé du VIH de travailleuses du sexe présumées (Grèce), la soumission de travailleuses du sexe (avec les usagers de drogues et les personnes LGBT) à une surveillance sécuritaire forcée avec mauvais traitement et torture (Liban), et l'usage de préservatifs utilisé comme preuve de travail sexuel (États-Unis). Le rapport appelle à la décriminalisation du travail sexuel volontaire par des adultes en reconnaissant le fait que là où le travail sexuel est criminalisé (y compris la criminalisation des clients) cela permet aux abus et violations aux droits humains de survenir à cause de la stigmatisation et de la discrimination, et cela entraîne le fait que les travailleuses du sexe sont considérées comme des citoyennes de seconde classe ne méritant même pas de droits humains fondamentaux.

Pour reprendre les conclusions des agences internationales majeures : 'Les lois qui criminalisent directement ou indirectement ou qui pénalisent les travailleuses du sexe, leurs clients, et les parties tierces, [...] peuvent saper l'efficacité des programmes VIH et de santé sexuelle, et limiter la capacité des travailleuses du sexe et de leurs clients à chercher et à bénéficier de ces programmes.'^[5]

Les travailleuses du sexe et leurs alliés mènent campagne pour la décriminalisation complète du travail sexuel afin de:

Promouvoir des conditions de travail sécurisées – Les travailleuses du sexe peuvent travailler ensemble pour leur sécurité et communiquer ouvertement avec leurs clients et managers sans avoir constamment peur du harcèlement de la police ou pire encore. En Nouvelle Zélande, la décriminalisation du travail sexuel lors de la décennie passée a aidé à promouvoir les droits humains et du travail des travailleuses du sexe. Le Tribunal de Nouvelle Zélande pour l'Examen des Droits Humains a rendu une décision faisant date^[6] en janvier 2014 sur la violation des droits humains d'une femme dans une maison close de Wellington où elle était employée. La femme avait porté plainte contre son manager et le propriétaire de la maison après le harcèlement sexuel subi par le manager. La plainte a été confirmée et la femme a obtenu des compensations en dommages et intérêts substantiels.

Augmenter l'accès aux services de santé et réduire les risques des travailleuses du sexe au VIH et IST – Les travailleuses du sexe portent une charge disproportionnée du VIH et des IST, à cause de la criminalisation qui réduit leur capacité à contrôler leurs conditions de travail et les risques, et crée des barrières aux services sociaux et de santé.^[7] Par exemple, dans de nombreux territoires, la police utilise la présence de préservatifs comme preuve d'activité sexuelle pour prouver l'intention de 'racoler' ou 'la tenue de maison'. Lorsque les préservatifs sont utilisés comme preuve pour poursuivre tout délit lié au travail sexuel cela décourage l'approvisionnement et, en effet, pénalise la possession de préservatifs, ce qui a un impact sur la capacité des travailleuses du sexe à se protéger. Cela va à l'encontre des lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé qui appelle les pays à 'Encourager des 'lieux de travail sécurisés' et la disponibilité des préservatifs dans tous les établissements de travail sexuel' et à 'Mettre fin à la pratique des officiers responsables de l'application des lois d'utiliser les préservatifs comme preuve du travail sexuel'.^[8]

Augmente l'accès des travailleuses du sexe à la justice – La décriminalisation retire les obstacles majeurs des travailleuses du sexe signalant des viols ou autres crimes puisque les travailleuses du sexe dans les environnements criminalisés ont trop souvent peur d'être arrêtées ou punies d'autres façons (perte de la garde des enfants). Cela rend aussi plus difficile de commettre des violences contre les travailleuses du sexe en toute impunité.

Réduit les abus et la violence de la police – la police est souvent l'auteur des abus contre les travailleuses du sexe. Là où le travail sexuel est criminalisé, la police exerce son pouvoir sur les travailleuses du sexe sous la forme de menaces d'arrestations, d'extorsion de services sexuels, de viols et d'humiliation publique. En Afrique du Sud et en Ouganda par exemple, la police fait souvent marcher des travailleuses du sexe présumées en public les forçant à porter des préservatifs gonflés autour de leur cou.^[9]

Aide à s'attaquer à l'exploitation et la coercition quand elle advient – Le guide de l'ONUSIDA sur le VIH et le Travail Sexuel déclare que les 'travailleuses du sexe sont souvent elles-mêmes les mieux situées pour savoir qui est victime de traite aux fins de travail sexuel forcé et par qui, et sont particulièrement motivées à arrêter de telles pratiques odieuses'.^[10] La criminalisation du travail sexuel entrave les efforts anti-traite des organisations de travailleuses du sexe et rend plus aisé la mauvaise catégorisation des travailleuses du sexe comme des personnes victimes de la traite. Beaucoup de mesures anti-traite sont délibérément utilisées pour interrompre les entreprises de travail sexuel et suivent régulièrement de manière flagrante un récit anti-migrants. Les initiatives anti-traite doivent être basées sur des preuves, fondées sur les principes des droits humains et ne doivent pas impacter négativement les droits des travailleuses du sexe.

Au nom des membres du NSWP, listés ci-dessous.

AFRIQUE

- **African Sex Workers Alliance - Regional Network**
- Sisonke Botswana, Botswana
- Solidarite Pour Les Droits Des Travailleuses De Sexe, Burundi
- AIDS-ACODEV, Cameroon
- Alcondoms, Cameroon
- CAMEF, Cameroon
- AHUSADEC, Democratic Republic of Congo
- ALCIS, Democratic Republic of Congo
- CODESCI, Democratic Republic of Congo
- UMANDE, Democratic Republic of Congo
- Nikat Charitable Association, Ethiopia
- CAFAF, Ghana
- Nayford Foundation, Ghana
- Bar Hostess Empowerment and Support Programme, Kenya
- CHAANI Post Test Club, Kenya
- Ebigeri United Self Help Group, Kenya
- HOYMAS, Kenya
- Kisauni Peer Educators, Kenya
- Action Hope, Malawi
- Female National Sex Workers Alliance, Malawi

- APYIN, Nigeria
- NDN, Nigeria
- Nigeria Sex Workers Association - Precious Jewels, Nigeria
- NNEWI, Nigeria
- RENAGAIDS, Nigeria
- Sisonke, South Africa
- SWEAT, South Africa
- CHESA, Tanzania
- Devine Economic Development Group, Tanzania

- Gender, Equality and Health Organisation, Uganda
- Kaana Foundation, Uganda
- Lady Mermaid's Bureau, Uganda
- Organization For Gender Empowerment and Rights Advocacy, Uganda
- Transgender Equality Uganda, Uganda
- Uganda Harm Reduction Network, Uganda
- Uganda Harmonized Rights Alliance, Uganda
- WONETHA, Uganda
- Thubelihle, Zimbabwe

ASIE-PACIFIQUE

- **Asia Pacific Network of Sex Workers - Regional Network**
- Respect Inc, Australia
- Scarlet Alliance, Australia
- SWOP New South Wales, Australia
- Dujoy Nari Shongho, Bangladesh
- HARC, Bangladesh
- MNDP, Bangladesh
- Community Legal Service, Cambodia
- JJJ Association, China
- Midnight Blue, China
- SCMC, China
- Xin'ai Female Sex Worker's Home, China
- Yunnan Parallel, China
- Pacific Rainbow\$ Advocacy Network, Fiji
- Aastha Parivaar, India
- Ashodaya Samithi, India
- Astitva, India
- Durbar Mahila Samanwaya Committee, India
- GAURAV, India
- Koshish, India
- MITRA, India

- MUSKAN, India
- National Network of Sex Workers, India
- SANGRAM, India
- VAMP, India
- VAMP Plus, India
- OPSI, Indonesia
- SWASH, Japan
- O.F. Taldikorgan Regional Fund for Promotion of Occupations, Kazakhstan
- AMA, Myanmar
- New Zealand Prostitutes Collective, New Zealand
- Aakash Welfare Society, Pakistan
- Care & Support Welfare Organisation, Pakistan
- Gender & Reproductive Health Forum, Pakistan
- Friends Frangipani, Papua New Guinea
- Poro Sapot Project, Papua New Guinea
- Empower Foundation, Thailand
- SWING, Thailand
- Scarlet Timor Collective, Timor Leste

EUROPE

- **International Committee on the Rights of Sex Workers in Europe - Regional Network**
- **SWAN Foundation for the Human Rights of Sex Workers - Regional Network**
- LEFO, Austria
- Maiz, Austria
- Projekt PiA, Austria
- SXA-Info/Verein Frauenservice Graz, Austria
- Association PROI, Bosnia and Herzegovina
- NGO Action Against AIDS, Bosnia and Herzegovina
- Collectif Droits & Prostitution, France
- PASTT, France

- STRASS, France
- Women for Freedom, Georgia
- Berufsverband erotische und sexuelle Dienstleistung e.V., Germany
- Bufas e.V., Germany
- Hydra e.V., Germany
- Madonna e.V. Germany
- SZEXE, Hungary
- Tais Plus, Kyrgyzstan
- Demetra, Lithuania
- HOPS, Macedonia
- STAR-STAR, Macedonia
- Juventas, Montenegro

- PION, Norway
- APDES, Portugal
- Silver Rose, Russia
- JAZAS, Serbia
- Sloboda Prava, Serbia
- Collectivo Hetaira, Spain
- Rose Alliance, Sweden
- Aspasie, Switzerland
- Dignity, Tajikistan
- Soa Aids, The Netherland
- TAMPEP, The Netherlands
- Pembe Hayat LGBTT Dayanisma Dernegi, Turkey
- Red Umbrella Sexual Health and Human Right Association, Turkey
- English Collective of Prostitutes, UK
- SCOT-PEP, UK
- Sex Worker Open University, UK
- UK Network of Sex Work Projects, UK
- Working Mens Project, UK
- X:talk, UK
- HPLGBT, Ukraine
- Legalife, Ukraine
- Vsiyeukraiynskaya Assotsiyatsya Snyzhyenya Vriyeda, Ukraine

AMERIQUE LATINE

- Associação das Profissionais do Sexo do Maranhao, Brazil
- Associação das Prostitutas dr Minas Gerais, Brazil
- Associação das Prostitutas da Paraiba, Brazil
- Associação de Mulheres Profissionais do Sexo do Estado do Amapa, Brazil
- Associação Mulheres Guerreiras, Brazil
- Dignidade, Acao, Saude, Sexualidade e Cidadania, Brazil
- Davida, Brazil
- Grupo de Mulheres Prostitutas do Estado do Para, Brazil
- Nucleo de Estudos da Prostituicao, Brazil
- Vitória Régia, Brazil
- P.A.R.C.E.S, Columbia
- Asociacion de Mujeres Autonomas "22 de Junio", Ecuador
- Asociacion de 'Mujeres Con Esperanza Al Futuro', Ecuador
- Asociacion De Mujeres Trabajadoras Del Sexo "Colectivo Flor De Azalea", Ecuador
- Aproase, Mexico
- Colectivo de Hombres Accion Comunitaria, Mexico
- Diversidad TTT, Mexico
- Tamaulipas Diversidad Vihda Trans A.C., Mexico
- Union y Fuerza de Mujeres Trans Chihuahuenses A.C., Mexico
- Asociación Civil Angel Azul, Peru
- Asociación Civil Cambio Y Accion, Peru
- Miluska Vida y Dignidad A.C., Peru

AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES

- Antigua Resilience Collective Inc., Antigua
- Butterfly - Asian and Migrant Sex Workers Network, Canada
- FIRST, Canada
- Maggie's, Canada
- PACE, Canada
- Peers Victoria Resources Society, Canada
- POWER, Canada
- Projet L.U.N.E., Canada
- Sex Professionals of Canada, Canada
- Sida-Vie Laval (Venus Project), Canada
- Stella, l'amie de Maimie, Canada
- Stepping Stone, Canada
- Students for Sex Worker Rights, Canada
- SWAG, Canada
- SWAN Vancouver, Canada
- The Coalition for the Rights of Sex Workers, Canada
- Triple X Workers' Solidarity Association of British Columbia, Canada
- Champions for Change, Guyana
- Guyana Sex Workers Coalition, Guyana
- One Love, Guyana
- IWICC, Jamaica
- J-FLAG, Jamaica
- Sex Work Association of Jamaica, Jamaica
- Fundashon Orguyo Korsou, Netherlands Antilles
- Suriname Men United, Suriname
- RED Initiatives, Trinidad and Tobago
- BAYSWAN, USA
- Best Practices Policy Project, USA

- Community United for Safety & Protection, USA
- Desiree Alliance, USA
- HIPS, USA
- HOOK, USA
- New Jersey Red Umbrella Alliance, USA
- PERSIST Health Project, USA
- PONY, USA
- Red Umbrella Project, USA
- St James Infirmary, USA
- SWOP Chicago, USA
- SWOP Denver, USA
- SWOP Las Vegas, USA
- SWOP NOLA, USA
- SWOP Northern California, USA
- SWOP NYC, USA
- SWOP Philadelphia, USA
- SWOP Sacramento, USA
- SWOP San Antonio, USA
- SWOP San Francisco, USA
- SWOP Seattle, USA
- SWOP Tucson, USA
- SWOP USA, USA
- The Sex Workers Project, USA
- Women with a Vision, USA

[1] Shannon, Kate et al, 'Global epidemiology of HIV among female sex workers: influence of structural determinants.', The Lancet , Volume 385 , Issue 9962 ,

55 – 71, DOI: [http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736\(14\)60931-4](http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736(14)60931-4)

[2] <http://www.nswp.org/resource/consensus-statement-english-full>

[3] <http://www.hrw.org/world-report/2014>

[4] https://www.hrw.org/sites/default/files/wr2015_web.pdf

[5] WHO, UNFPA, UNAIDS and NSWP Dec 2012.

Prevention and Treatment of HIV and other Sexually Transmitted Infections for Sex Workers in Low - and Middle - income Countries, p 16.

http://www.who.int/hiv/pub/guidelines/sex_worker/en/

[6] <http://www.nzlii.org/cgi-bin/sinodisp/nz/cases/NZHRRT/2014/6.html?query=dml>

[7] WHO, UNFPA, UNAIDS and NSWP Dec 2012.

Prevention and Treatment of HIV and other Sexually Transmitted Infections for Sex Workers in Low - and Middle - income Countries, p 16.

http://www.who.int/hiv/pub/guidelines/sex_worker/en/

[8] <http://www.nswp.org/resource/who-implementing-comprehensive-hivsti-programmes-sex-workers-practical-approaches-collabora>

[9] http://www.plri.org/sites/plri.org/files/ASWA_Report_HR_Violations_and_Healthcare_Barriers_14_April_2011.pdf

[10] Joint United Nations Programme on HIV/AIDS. **UNAIDS Guidance Note on HIV and Sex Work.** Geneva, 2009.

http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2009/JC2306_UNAIDS-guidance-note-HIV-sex-work_en.pdf

http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2009/JC2306_UNAIDS-guidance-note-HIV-sex-work_en.pdf